

# VILLERS-MARMERY

**Septembre 2016**

**Liste des servitudes d'utilité publique**



CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
AS 1	Conservation des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	<p>Périmètres de protection du champ captant de la commune de Beaumont-surVesle</p> <p><b>LES PETITES-LOGES, dont une partie des périmètres de protection empiète sur le territoire de Villers-Marmery</b></p>	<p>Pris en application de l'article L 20 du Code de la Santé Publique. Décret 61-859 du 01.08.1961 modifié par le décret 67-1093 du 15.12.1967.</p> <p><b>Arrêté préfectoral du 8 novembre 1999</b></p>	<p>Agence Régionale de la Santé Délégation territoriale Marne Service santé environnement Complexe tertiaire Mont Bernard 6 rue Dom Pérignon CS 40513 51007 CHALONS-en-CHAMPAGNE cedex</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
EL 7	Circulation routière - Servitudes d'alignement <i>(non reportées sur le plan faute de pouvoir disposer de plans cadastraux)</i>	<p>Servitude attachée à l'alignement des routes nationales, départementales ou communales.</p> <p>Effets principaux : Servitude non confortandi sur les immeubles bâtis frappés d'alignement. Servitudes non aedificandi sur les immeubles non bâtis.</p> <p>Route départementale : <b>- RD 26</b></p> <p>En ce qui concerne les voies communales soumises aux plans d'alignement, la commune est l'autorité responsable, en application du décret n° 64.262 du 14.03.1964 modifié.</p>	<p>Edit du 16.12.1607, confirmé par arrêté du Conseil du Roi du 27.02.1765. Loi du 16.09.1805. Décret 62.1245 du 20.10.1962 (RN). Décret du 25.10.1938 modifié par décret 61.231 du 06.03.1961 (CD). Décret 62.262 du 14.03.1964 modifié (voies communales).</p> <p>Plan approuvé le : <b>21 juin 1893</b></p>	<p>Conseil Départemental de la Marne Direction des routes départementales 2 bis rue de Jessaint 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE</p> <p>Commune</p>

<b>CODE</b>	<b>DENOMINATION</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>ACTE D'INSTITUTION</b>	<b>SERVICE RESPONSABLE</b>
<b>I 4</b>	Électricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Servitude d'ancrage, d'appui, de passage et d'élagage d'arbres relatives aux ouvrages électriques.  Profitant : 1) au réseau d'alimentation publique HTA et BT	Lois, décrets et arrêtés en vigueur dont Décret n°91-1147 du 14/10/1991 Arrêté du 16 novembre 1994	E.R.D.F. Service Reims Champagne 2 Rue St-Charles 51095 REIMS CEDEX

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
<b>Int 1</b>	Cimetières - Servitudes au voisinage des cimetières	<p>Servitude attachée à la protection des abords de</p> <p><b>NECROPOLE NATIONALE VILLERS MARMERY, au lieu-dit « LA CROIX ROUGE VILLERS-MARMERY »</b></p> <p>Effets principaux : Obligation d'obtenir une autorisation préalable pour la construction d'habitations ou le creusement de puits à moins de 100 m du cimetière. Pour les formes de constructions, accord préalable du Maire obligatoire.</p>	<p>Art. L 361.1 et 361.4 du Code des Communes. Art. R 111-1 à R 111-26 (RNU) Art. R 421.38.19 du Code de l'Urbanisme. Circulaire interministérielle n° 80.263 du 11.07.1980.</p> <p>En application :</p>	<p>Direction Interdépartementale des Anciens Combattants de Lorraine-Champagne- Ardenne Pôle Mémoire et Patrimoine Rue du Chanoine Collin 57036 METZ CEDEX</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
<b>PT 2</b>	Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	<p>Zones spéciales de dégagement de la liaison hertzienne de :</p> <p><b>BERRU/Mont de Berru ↔ CHALONS-EN-CHAMPAGNE</b></p> <p>Effets principaux : Interdiction d'édifier des constructions dépassant la cote NGF fixée par le texte d'institution.</p>	<p>Art. L 54 à L 56 du Code des Postes et Télécommunications. En application : Servitude instituée par</p> <p><b>Décret du 23/06/1982</b></p>	<p>France Télécom/URRCA 101 rue de Louvois BP 2830 51058 REIMS Cedex</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 1	Voies ferrées - Servitudes relatives aux chemins de fer	<p>Servitude attachée à la voie</p> <p><b>– Ligne n°005000 :</b> <b>Paris ↔ Strasbourg (LGV)</b></p> <p>Effets principaux : Interdiction ou réglementation de certains modes d'occupation du sol à proximité de la voie.</p>	<p>Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Décret du 22 Mars 1942.</p>	<p>S.N.C.F. Direction Immobilière Territoriale Est 20 rue André Pingat CS 70004 51096 REIMS cedex</p>

CODE	DENOMINATION	DESCRIPTION	ACTE D'INSTITUTION	SERVICE RESPONSABLE
T 7	Relations aériennes - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières ( <i>couvre l'ensemble du territoire communal</i> )	<p>Servitude attachée à la protection de la circulation aérienne.</p> <p>Effets principaux :  Autorisation des ministres chargés de l'aviation civile et des armées pour les installations de grande hauteur  - 50 m hors agglomération  - 100 m en agglomération</p>	<p>Code de l'Aviation Civile : Art. R 244-1, D 244-1 à D 244-4.</p> <p>Arrêté interministériel du 25 Juillet 1990.</p>	<p>Armée de terre  Etat Major de Zone de Défense Metz  D.AFM/B.SEU  1, boulevard Clemenceau  CS 30001  57044 METZ cedex 1</p> <p>DGAC-SNIA  210 route d'Allemagne  BP 606  69125 LYON SAINT EXUPERY</p> <p>Région Aérienne Nord-Est (R.A.N.E.)  Section Environnement  Aéronautique - VELIZY  78129 VILLACOUBLAY-AIR</p>



